

CHANGEMENT DES MESURES EN VIGUEUR

	Palier 3 orange	Palier 4 rouge
Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur	<p>Maximum de 6 personnes OU 2 familles (donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)</p> <p>Il est recommandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, les mariages, etc.</p>	<p>Interdits :</p> <p><u>Acceptés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est recommandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux) - Proches aidants - Personnes offrant service ou soutien - Main-d'œuvre pour travaux prévus
Activités organisées dans un lieu public	<p>Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur</p> <p>Pour les lieux de culte, le maximum autorisé est de 250 personnes</p> <p><u>Dans un lieu avec permis d'alcool :</u> Fin de la vente d'alcool à 23 h Aucune consommation après minuit Activités dansantes interdites</p> <p>(salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)</p>	<p>Interdites</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre des présences) <p>Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps</p>
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur <i>*aucun changement</i>	<p>Maximum de 250 personnes</p> <p>Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)</p>	<p>Fermés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles de spectacle, cinémas, théâtres, et musées <p>Bibliothèques fermées (autres que celles tenues par les établissements d'enseignement, à l'exception des comptoirs de prêts)</p>

Bars, brasseries, tavernes casinos	<p>Maximum de 6 personnes par table</p> <p>Ouverts avec capacité d'accueil à 50%</p> <p>Fin de la vente d'alcool et de nourriture à 23 h</p> <p>Fermeture à minuit</p> <p>Activités dansantes interdites</p> <p>Obligation de tenir un registre de la clientèle</p>	<p>Fermés</p> <p>Microbrasseries et les distilleries, fermées uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson</p>
Restaurants	<p>Maximum de 6 personnes par table</p> <p>Fin de la vente d'alcool et de nourriture à 23 h</p> <p>Fermeture à minuit</p>	<p>Salles à manger fermées</p> <p>Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement</p>
Déplacements interrégionaux	Non recommandés	<p>Non recommandés</p> <p>vers une zone verte, jaune ou orange et à l'extérieur du Québec</p> <p>(sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)</p>
Commerces et boutiques <i>*aucun changement</i>	<p>1 personne par ménage recommandée</p> <p>Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications</p>	<p>1 personne par ménage recommandée</p> <p>Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications</p>
Entreprises <i>*aucun changement</i>	Ouvertes	Ouvertes
CHSLD	<p>Visites à des fins humanitaires</p> <p>Visites des proches aidants apportant une aide significative</p>	<p>Visites à des fins humanitaires</p> <p>Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)</p>
RPA	Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident	<p>Visites à des fins humanitaires</p> <p>Visites de proches aidants</p>

Services professionnels et de santé en cabinet privé		Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques		Maintien des services Saunas et spas fermés , à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés
Organismes communautaires		Maintien des services
Autres mesures applicables à long terme <i>*aucun changement</i>	Interventions policières accrues Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect du port du couvre-visage	Interventions policières accrues Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect du port du couvre-visage

Ce document a été préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) selon les consignes établies à ce jour par la Direction nationale de santé publique.

Ces informations se retrouvent également sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/>

Comme discuté lors du point de presse de cet après-midi, les mesures en lien avec le palier d'alerte maximal, soit le rouge, sont amenées à être plus strictes, notamment dans les milieux scolaires. Les détails suivront sous peu.

